



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 31222

Texte de la question

Reponse. - Au plan budgetaire, l'education nationale s'est donne les moyens d'assurer des conditions d'accueil globalement satisfaisantes dans les lycees et les colleges : 3 200 emplois dont 2 200 dans le budget initial et 1 000 autres ouverts en janvier dernier. C'est ainsi que le rapport eleves - professeurs afferent aux eleves supplementaires de l'ensemble du second degre est de 1 poste pour 7,5 eleves, alors que le taux d'encadrement de l'ensemble des eleves du second degre est de 14,61. Cet effort a neanmoins pu s'accompagner localement de la persistance de divisions d'une taille superieure a la moyenne nationale. Ces situations qui ne sont pas nouvelles trouvent leur origine dans les difficultes de gestion des moyens, elles-memes imputables, pour l'essentiel, a l'evolution contrastee des effectifs selon les cycles - forte diminution en college et accroissement sensible en lycees - et selon les secteurs geographiques. L'impact de ce premier facteur a pu lui-meme etre aggrave par d'autres phenomenes de portee generale ou locale, tels, par exemple, les difficultes de gestion des personnels titulaires, la penurie ponctuelle de locaux ou la volonte de privilegier, dans le cadre des preoccupations relatives a l'emploi, l'ouverture d'un plus grand nombre de sections post-baccalaureat. Ces divers facteurs expliquent que l'on n'ait pu, en depot d'un apport considerable d'emploi, eviter, dans certains secteurs et pour certaines sections, l'alourdissement des divisions. Les inconvenients s'y attachant ne doivent pas faire perdre de vue qu'ils demeurent la contrepartie temporaire du developpement tant quantitatif que qualitatif de la scolarisation dans le second degre. Ils ne devraient pas conduire, non plus, a sous-estimer l'ampleur de l'effort que la collectivite nationale consent depuis plusieurs annees, et dans une periode particulierement difficile, au benefice de la formation des jeunes.

Texte de la réponse

Reponse. - Au plan budgetaire, l'education nationale s'est donne les moyens d'assurer des conditions d'accueil globalement satisfaisantes dans les lycees et les colleges : 3 200 emplois dont 2 200 dans le budget initial et 1 000 autres ouverts en janvier dernier. C'est ainsi que le rapport eleves - professeurs afferent aux eleves supplementaires de l'ensemble du second degre est de 1 poste pour 7,5 eleves, alors que le taux d'encadrement de l'ensemble des eleves du second degre est de 14,61. Cet effort a neanmoins pu s'accompagner localement de la persistance de divisions d'une taille superieure a la moyenne nationale. Ces situations qui ne sont pas nouvelles trouvent leur origine dans les difficultes de gestion des moyens, elles-memes imputables, pour l'essentiel, a l'evolution contrastee des effectifs selon les cycles - forte diminution en college et accroissement sensible en lycees - et selon les secteurs geographiques. L'impact de ce premier facteur a pu lui-meme etre aggrave par d'autres phenomenes de portee generale ou locale, tels, par exemple, les difficultes de gestion des personnels titulaires, la penurie ponctuelle de locaux ou la volonte de privilegier, dans le cadre des preoccupations relatives a l'emploi, l'ouverture d'un plus grand nombre de sections post-baccalaureat. Ces divers facteurs expliquent que l'on n'ait pu, en depot d'un apport considerable d'emploi, eviter, dans certains secteurs et pour certaines sections, l'alourdissement des divisions. Les inconvenients s'y attachant ne doivent pas faire perdre de vue qu'ils demeurent la contrepartie temporaire du developpement tant quantitatif que qualitatif de la scolarisation dans le second degre. Ils ne devraient pas conduire, non plus, a sous-estimer

l'ampleur de l'effort que la collectivité nationale consent depuis plusieurs années, et dans une période particulièrement difficile, au bénéfice de la formation des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31222

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1987, page 5612

Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 246